



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 1 février 2011

19 heures 00

DL/VC

N° 001139

Définition d'un projet
urbain pour les
quartiers situés à
l'entrée ouest de la
ville - Convention de
groupement de
commande CCPA /
Commune d'APT

Affiché le :

Le **mardi 1 février 2011 à 19 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale)

ABSENTS : M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Monsieur le Maire indique que la commune d'APT à l'ambition de définir un projet urbain pour les quartiers situés à l'entrée ouest de la ville (du Quartier des Eygoux à la place de la Bouquerie), afin de permettre la réalisation d'un projet de quartier comprenant notamment l'accueil et l'organisation de nouveaux équipements structurants communaux et intercommunaux pour l'ensemble du territoire de la CCPA.

Ce projet urbain englobe l'esplanade de la gare où plusieurs équipements intercommunaux sont envisagés, à savoir notamment l'équipement culturel structurant et l'Office de Tourisme Intercommunal. Par ailleurs, cette étude touche également le domaine du développement économique, compétence obligatoire de la CCPA.

La commune d'APT et la communauté de communes du Pays d'APT ont donc décidé de réaliser conjointement cette étude de programmation urbaine, par le biais d'un groupement de commande et selon la procédure adaptée.

Le projet de convention constitutive du groupement de commande entre la ville d'APT et la CCPA concernant la réalisation de cette étude est annexée à la présente délibération.

Est également annexé à la présente délibération les éléments portant définition de l'étendue du besoin à satisfaire et du programme de l'étude.

Cette étude est estimée à 60 000 € HT (71 760 € TTC) avec la répartition suivante du cofinancement :

1/3 pour la CCPA.
2/3 pour la ville d'APT.

Pour en assurer le suivi, il est créé un groupe de travail intitulé « projet urbain : quartiers entrée ouest de la ville ». Ce dernier, présidé par Monsieur le Maire de la ville d'APT, est composé de représentants de la ville d'APT et de la CCPA.

Il est demandé à la ville d'APT de désigner ses 3 représentants :

Membres titulaires	Membres suppléants
-Bruno Bouscarle	-Pierre Ely
-Marie-Christine Kadler	-Jean-François Doré
-Véronique Gach	-Marie Rambaud

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 8 et 28,

VU, la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'APT (CCPA) n°CC 2010-130 du 28 octobre 2010 approuvant à l'unanimité le projet de développement culturel intercommunal et la nécessité d'étudier la mise en œuvre de l'équipement culturel structurant à l'Esplanade de la Gare à APT (schéma d'aménagement, études de programmation, maîtrise d'œuvre...), au vu du manque constaté.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver cette procédure de groupement de commande dans le cadre de l'étude relative à la définition d'un projet urbain pour les quartiers de l'entrée OUEST de la ville d'APT dont les modalités sont ci-annexées.

A L'UNANIMITE LE CONSEIL

APPROUVE, en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics, la convention du groupement de commande constitué entre la commune d'APT et la CCPA pour l'étude relative à la définition d'un projet urbain pour les quartiers de l'entrée OUEST de la ville d'APT.

PRECISE que la commune d'APT est désignée comme coordonnateur de ce groupement de commande.

INDIQUE, que les représentants de la ville d'APT désignés pour participer au groupe suivi de cette étude sont les suivants ;

Membres titulaires	Membres suppléants
-Bruno Bouscarle	-Pierre Ely
-Marie-Christine Kadler	-Jean-François Doré
-Véronique Gach	-Marie Rambaud

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement à intervenir, sur la base du projet annexé à la présente délibération.

SOLLICITE, les subventions au taux maximum auprès des différents financeurs potentiels (CR PACA, CG 84, Etat, Europe).

APPROUVE, le montant total de cette opération estimé à environ 60 000 €HT (soit 71 760 € TTC), avec 1/3 à la charge CCPA et 2/3 à la charge de la commune d'APT.

DIT, que la dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2011.

DIT qu'il sera procédé dans le cadre du groupement de commande, au lancement du marché à procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

AUTORISE, Monsieur Le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette opération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL